Saliès – conseil municipal du 22 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID: 081-218102747-20250922-CM_22092025_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT TARN

Commune SALIES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-deux septembre

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers

ARRONDISSEMENT

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu

ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 septembre 2025,

sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 8 Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL,

Bernard TOMINET, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT,

Florence CABROL, Bruno GASCON et David FERRÉ.

Excusés: Raymond CHAPPERT, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL,

et Thierry VAREILLES.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1, Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Monsieur le Maire expose :

Suite au départ d'un enfant atteint de troubles autistiques, le contrat de son aide sur le temps du repas n'a pas été renouvelé.

De plus, le temps de travail de Laure Marton a été légèrement augmenté.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID: 081-218102747-20250922-CM 22092025 3-DF

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	D: 081-218102747-20250922-CM_22092025_3-DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal 1ère classe	В	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	С	1	1 poste à 14 heures
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2è cl	С	1	1 poste à 35 heures
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35 heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 25,54/35 ^{ème} heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 30,69/35 ^{ème} heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 32,29/35 ^{ème} heures
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	С	Ī	1 poste à 33,97/35 ^{ème} heures
TOTAL		8	

Le conseil municipal:

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APROUVE le tableau des effectifs communaux tel que présenté par Monsieur le Maire ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DÉCIDE que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 22 septembre 2025

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL

Tarrean-François ROCHEDREUX

Le Maire

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

0 2 OCT. 2025